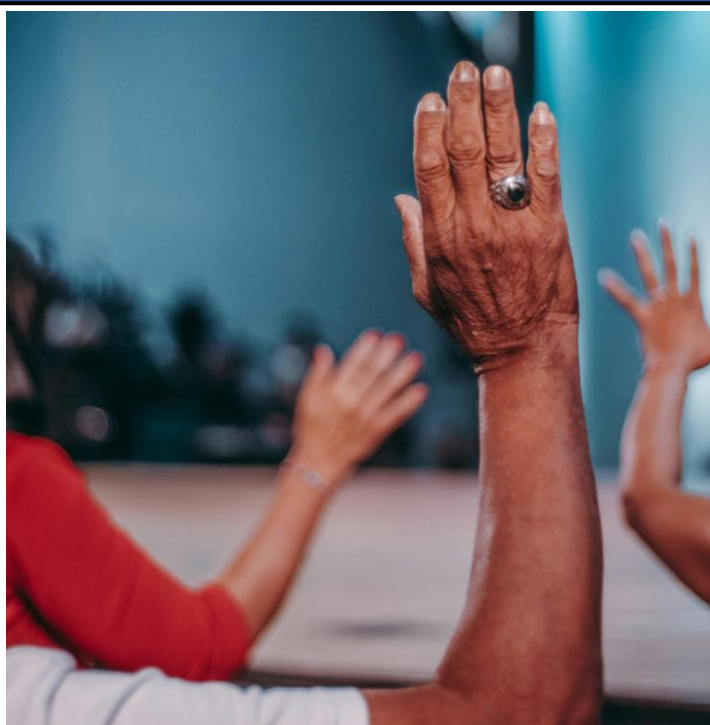


2025

RAPPORT D'ACTIVITE Pôle Hébergement



ADARS, 28, rue du Pont d'Arcole 60000
BEAUVAIS

Présidente : Domitille RISBOURG

Directeur Général : Jean Christophe
DUMOULIN

Directeur Pôle Hébergement / Accueil

Asile : David VERHERTBRUGGE

Directrice adjointe : Rosa Hernandez

Table des matières

1 - L'ADARS

<i>L'association.....</i>	<i>4</i>
<i>L'organisation du Pôle Hébergement</i>	<i>7</i>
<i>Ressources Humaines</i>	<i>8</i>
<i>Les places d'hébergement</i>	<i>12</i>
<i>Evaluation qualité et Inspection DRETS-DDETS.....</i>	<i>13</i>

2 - L'année 2025 en chiffres

<i>Le Public accueilli.....</i>	<i>17</i>
<i>Le Public accueilli.....</i>	<i>21</i>
<i>Les entrées et les motifs d'admission.....</i>	<i>22</i>
<i>Les sorties et l'accès au logement.....</i>	<i>23</i>
<i>Les durées de séjour.....</i>	<i>26</i>
<i>Les Evènements Indésirables.....</i>	<i>28</i>

3 – Les perspectives 2026

INTRODUCTION

L'ensemble du Pôle Hébergement a **hébergé 963 personnes en 2025** sur ses dispositifs AHI et DNA, **dont 345 enfants et 618 adultes**. Cela correspondait à **518 ménages**.

Si l'on compte également les 10 places de mise à l'abri à la nuitée, mises à la disposition du 115 pour répondre aux besoins des familles restant à la rue le soir, **le Pôle hébergement a accueilli 4717 personnes sur l'année**.

Au 31 décembre 2025, le Pôle hébergement rassemblait une capacité d'accueil permanente de 474 places qui a été augmentée en cours d'année (ne sont pas comptées dans ce parc, le dispositif hôtelier, les 20 places d'hébergement périnatal et les 10 places d'hébergement/éviction des auteurs de violences intrafamiliales, qui sont rattachées au Pôle Orientation-Logement-Accompagnement de l'ADARS).

162 233 nuitées ont été réalisées en 2025, ce qui représente une moyenne d'hébergement quotidien de 446 personnes.

Evènements et mise en œuvre des perspectives 2025

L'année 2025 a été marquée par deux modifications structurelles des dispositifs AHI du pôle hébergement :

- La fermeture des places de l'HU 68 hors CPOM et leur intégration (avec les résidents déjà présents) aux deux établissements CHRS de Beauvais et de Creil, à raison de 34 places sur chacun des CHRS, à compter du 1^{er} mai 2025.
- L'ouverture de 20 places de Stabilisation, fonctionnellement rattachées au CHRS de Beauvais mais hors statut CHRS. Les premières orientations sont intervenues en fin juillet, avec une montée progressive du nombre de places, à mesure que nous captions et équipions les logements.

L'année 2025 a également été celle de la préparation et de la mise en œuvre du transfert du CHRS de Beauvais dans des locaux provisoires durant les deux années de rénovation et reconstruction du site historique du 102 rue de Clermont.

Sur le Creillois, un projet de réunion dans des locaux communs, des équipes du CHRS Mosaïque et de l'équipe de Nogent du service d'Hébergement d'Urgence Départemental a été initié et aboutira au second semestre 2026.

Les deux établissements CHRS de Beauvais et CHRS Mosaïque de Creil, avec les dispositifs d'hébergement d'Urgence qui leur ont été rattachés dans le cadre du CPOM, ont fait l'objet en septembre de l'évaluation qualité (externe) réglementaire.

Le CHRS Mosaïque et les dispositifs d'Hébergement d'Urgence Départemental qui lui sont rattachés, ont également fait l'objet d'une inspection conjointe de la DDETS et de la DRETS, en octobre.

L'encadrement du Pôle hébergement a été fortement renouvelé en 2025 : Trois Cheffes de services ont été remplacées à leur départ et un poste de Directrice adjointe a été créé, par redéploiement d'un poste de cheffe de service supprimé.

Un poste de cheffe de service supplémentaire avait été créé sur la CHRS de Beauvais avec l'ouverture de 20 places de Stabilisation, mais sera finalement transformé en 2026 pour créer un second poste de coordination.

Le financement du poste de coordinatrice Intégration des BPI a par contre disparu. Le poste n'a pas été remplacé au départ de la salariée ayant entretemps accédé à des fonctions de cheffe de service.



L'ADARS

L'association

L'Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale a été créée en 1980, suite à une réflexion de différents acteurs du logement social autour des problématiques de l'accueil d'urgence et de la réinsertion des personnes en difficulté sociale. Au fur et à mesure des évolutions des problématiques sociales, les missions de l'ADARS se sont diversifiées.

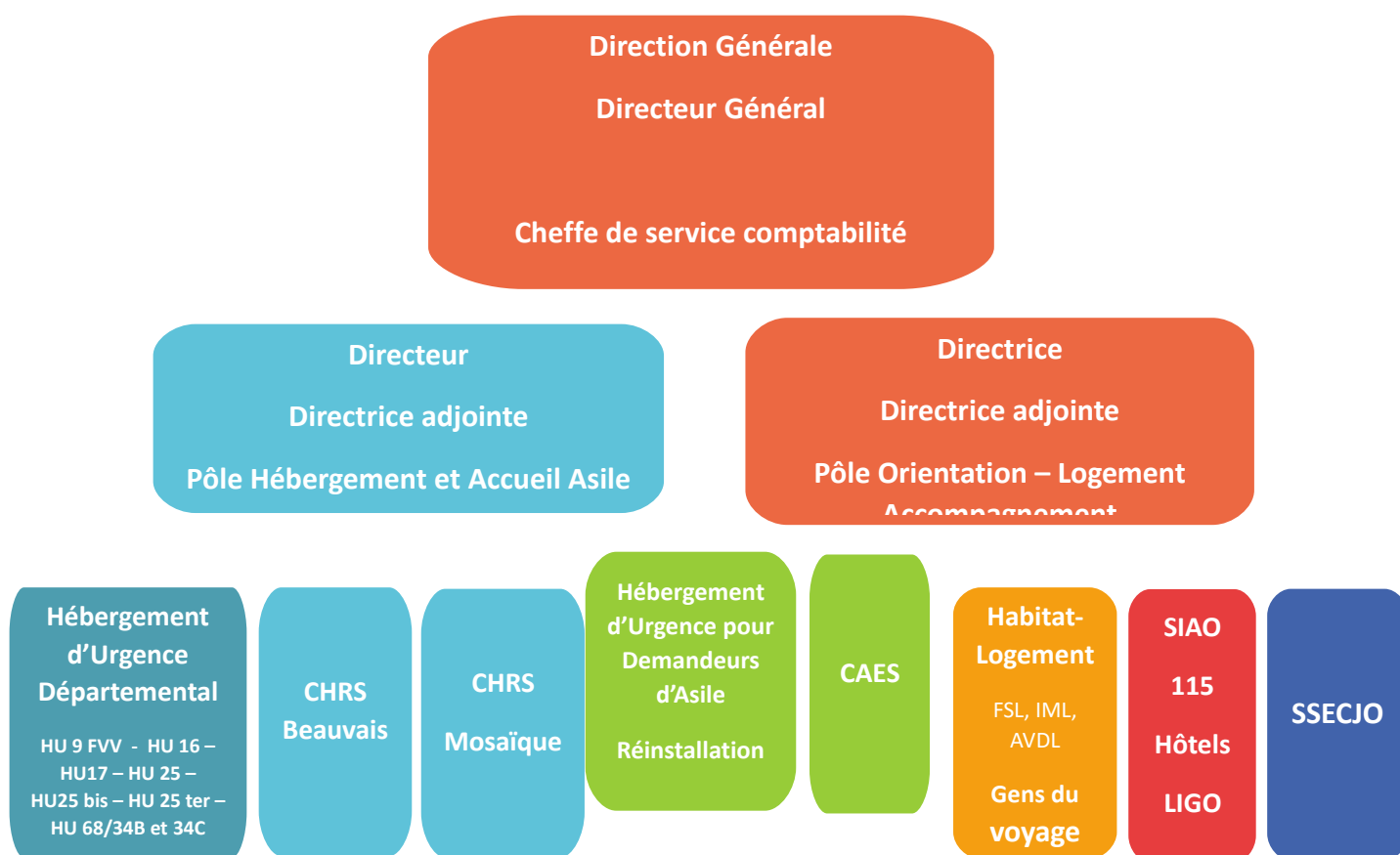
L'objet social

L'ADARS inscrit son action dans la lutte contre les exclusions. Elle s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés sociales, en situation d'exclusion, de marginalisation ou risquant de l'être et nécessitant une intervention à sa demande ou à la demande d'un tiers. L'action associative vise la réaffiliation, la réinsertion et l'inclusion sociale, la limitation des risques ou de leur aggravation liée à la situation d'exclusion des publics pris en charge.

Valeurs fondatrices

- L'ADARS s'engage contre l'idée d'une fatalité de l'exclusion sociale
- Elle place la personne au cœur de son projet
- Elle assure un accueil, non discriminatoire et permanent
- Elle s'engage, en lien avec ses partenaires à orienter ou réorienter les personnes les plus en difficultés.
- Elle affirme son attachement au principe de laïcité
- Elle affirme son attachement au principe de non lucrativité
- Elle veille à son indépendance, et à sa neutralité mais sans ostracisme en termes d'action syndicale, politique ou confessionnelle

Les services de l'ADARS



Le projet associatif de l'ADARS :

Notre projet associatif fixe le cap de nos missions à l'horizon 2023/2028.

Fruit d'une large concertation interne associant les administrateurs et les équipes de salariés pendant l'année 2022 et au début 2023, ce projet décline notre engagement autour des principales orientations suivantes :

➡ Toujours mieux répondre à l'évolution des publics accueillis et accompagnés en lien avec l'évolution des politiques publiques ;

➡ Développer les synergies interservices et le décroisement de nos actions dans une logique de parcours de la personne accompagnée ;

➡ Favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Un engagement réciproque contractualisé :

Un CPOM – Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, a été conclu au 1^{er} janvier 2022– pour une durée de 5 ans. Il concerne l'essentiel des places du secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion) du Pôle Hébergement, mais pas les places relevant du DNA (Dispositif National d'Asile). Ce CPOM arrivant à échéance, il doit être rediscuté avec l'Etat en 2026, pour la période 2027-2031.

Le périmètre du contrat s'étend à 310 places d'hébergement (186 places d'Urgence, 16 places de Stabilisation et 108 places d'Insertion), avec pour principaux objectifs définis - dans le cadre du diagnostic préalable partagé - tant qualitatifs que quantitatifs :



Développer d'autres modes d'hébergement afin de répondre aux évolutions des modes de vie des personnes accueillies et en adéquation avec le plan quinquennal pour le logement d'abord.



Renforcer le pilotage financier et budgétaire : la reconnaissance d'un siège et le développement d'un pôle financier, incontournables pour une association en pleine expansion.



Développer les actions nécessaires à l'amélioration de la fluidité sur le territoire et à l'accompagnement



S'assurer de la fluidité des parcours de sorties



Poursuivre l'amélioration de la qualité des prestations d'hébergement et d'accompagnement aux personnes accueillies



Favoriser les sorties positives

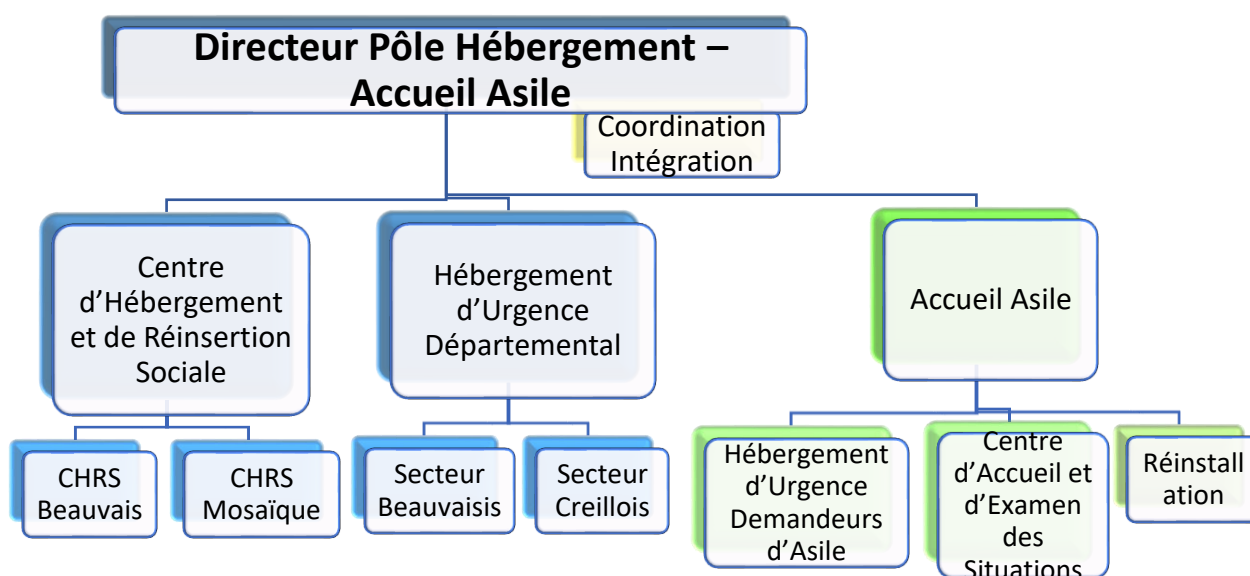
Outre les CAES et l'HUDA qui relèvent du DNA, 5 dispositifs AHI sont gérés hors CPOM :

- **9 places d'urgence FVV et 20 places de Stabilisation intégrés au Pôle Hébergement.**
- **20 d'urgence Périnatales, l'HU 484 (ex Dispositif Hôtelier) et l'Hébergement des auteurs de violences conjugales, intégrés au Pôle Orientation-Logement-Accompagnement.**

L'organisation du Pôle Hébergement

Le Pôle Hébergement / Accueil-Asile de l'ADARS, regroupe l'ensemble des activités d'hébergement de l'ADARS - 469 places d'hébergement réparties sur l'ensemble du département de l'Oise.

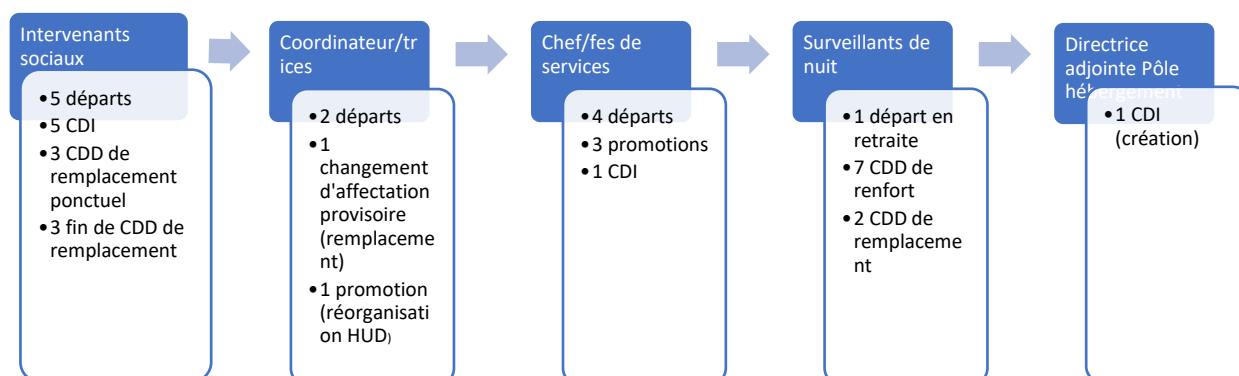
Le Pôle Hébergement fonctionne sous l'autorité du Directeur Général de l'association, Monsieur DUMOULIN, du Directeur du Pôle Hébergement, Monsieur VERHERTBRUGGE, et de la Directrice adjointe du Pôle, Madame HERNANDEZ.



La coordination Intégration était rattachée au Pôle hébergement, mais son action était transversale aux deux Pôles hébergement et Orientation-Logement-Accompagnement. Le financement de ce poste a disparu, courant 2025.

Les Ressources Humaines

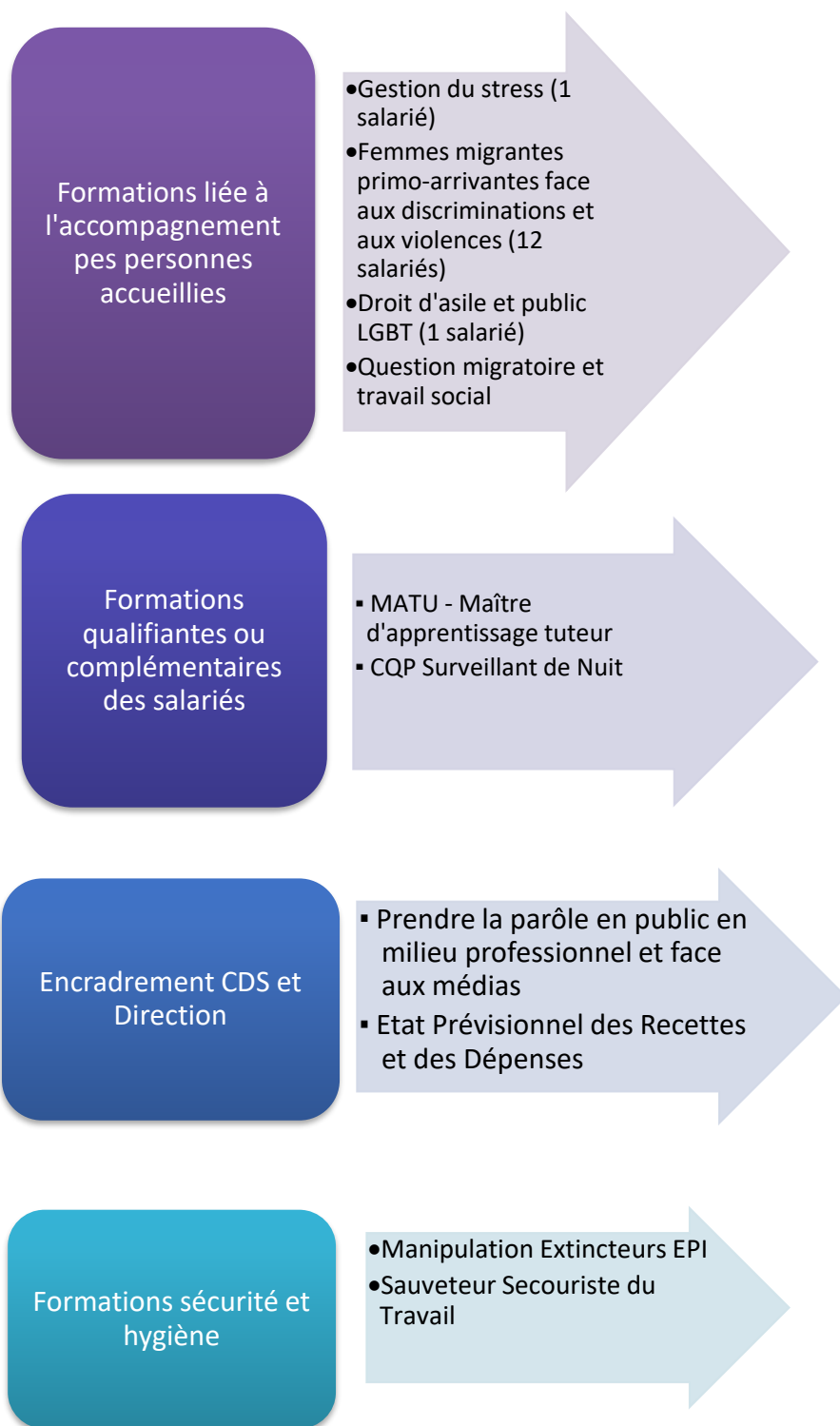
Les mouvements de personnel en 2025



En 2025, il y a eu sur le pôle hébergement, 20 départs, 19 embauches, 1 changement d'affectation interne, 4 promotions.

24 nouveaux contrats de travail ont été signés, dont 7 en CDI, 12 en CDD et 5 modifications de CDI pour promotion ou changement d'affectation.

Les formations en 2025 :

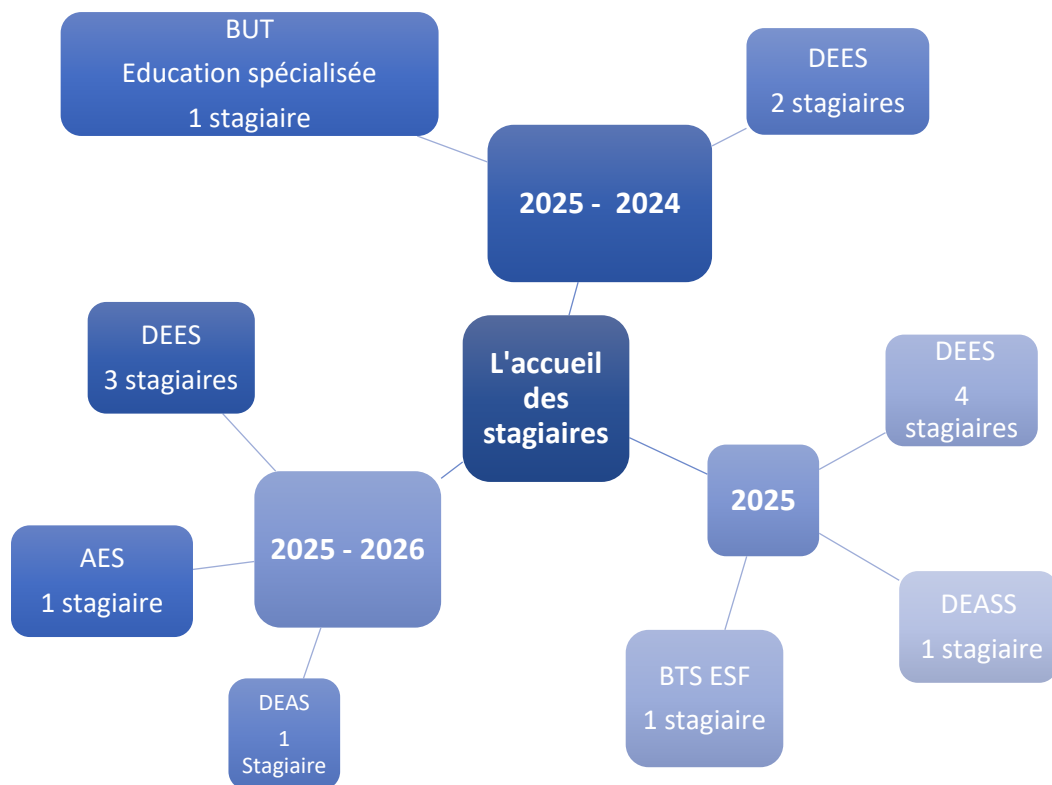


L'année 2025 a été moins consacrée que 2024 à des formations qualifiantes, et davantage à des formations thématiques de perfectionnement professionnel.

Tout au long de l'année, les équipes ont également participé à des colloques ou webinaires thématiques.

Les stagiaires

Les services du Pôle Hébergement ont accueilli 14 stagiaires en 2025.



Les Réunions organisationnelles

Les temps de réunion sont organisés de façon relativement standardisé sur l'ensemble des services du Pôle Hébergement. Des équipes à la Direction Générale, les réunions se déclinent de la façon suivante :

Réunions	Objectifs et déroulement	Participants et animateur	Compte rendu	Hors
Réunion de fonctionnement <i>Bimensuelle</i>	Agenda, actualité de l'association, point recrutement, questions organisationnelles, formations, projets à mener, actions collectives et partenariat	Intervenants sociaux, secrétaire, possibilité d'interventions de partenaires A : Cheffe de service et/ou Directrice de pôle	Relevé de décisions	
Réunion de suivi <i>hebdomadaire</i>	Point sur l'avancée des projets personnalisés et des actions collectives par secteur mardi matin sur Beauvais vendredi matin sur Nogent sur Oise	Équipe IS avec chef de service , psychologue A : Cheffe de service	Relevé de décisions	
Réunion de temps de réflexion clinique <i>Hebdomadaire ou Bimensuelle</i>	Réflexion autour de situations cliniques et échanges autour de thématiques repérées et proposées	Équipe IS avec psychologue A : Psychologue	Prises de notes individuelles	
Réunion chef de service psychologue <i>Mensuelle</i>	Organiser les temps d'échanges et de travail. Définir les enjeux, axes de réflexion et contenus des échanges (partenariat, équipe, personnes hébergées).	Cheffe de service et psychologue	Prises de notes individuelles	
Réunion point technique <i>Mensuelle</i>	Faire le point sur les questions techniques, investissement, achat, organisation inter service	Cheffe de service et Coordinateur service entretien et technique	Relevé de décisions	Sauf HUDA
Réunion de Direction Générale ou de Pôle <i>Hebdomadaire</i>	Faire le point sur le fonctionnement des services, des éventuels problèmes rencontrés, et sur l'action globale de l'association	Cheffes de service et Directeurs	Prises de notes individuelles	

Les places d'hébergement (474 au 31/12/2025)

Plusieurs types de dispositifs sont à distinguer :

Les places CPOM	Les places hors CPOM	Les places Accueil Asile
(310 places)	(29 places)	(135 places)
CHRS Mosaïque : 32 places HI et 16 places Stabilisation CHRS Beauvais: 76 places HI (dont 3 en regroupé) et 10 places HU (dont 5 en regroupé) Service d'Hébergement d'Urgence Départemental : 176 places Hu dont 166 en logements diffus et 10 places de mise à l'abri	HU 9 FVV: 9 places Stab 20 : 20 places	Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA): 100 places Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES): 35 places

Le Pôle Orientation-Accompagnement-Logement gère par ailleurs 514 places d'hébergement : Hu Périnatale, HU 484 et Hébergement des auteurs de violences conjugales.

Le lien avec le service technique

Le service technique effectue un travail indispensable dans le suivi de notre parc de logement (interventions techniques et lien avec les prestataires et les bailleurs, réhabilitation après des départs complexes) qui se compose à ce jour de plus de 150 logement en diffus.

EVALUATIONS ET INSPECTION

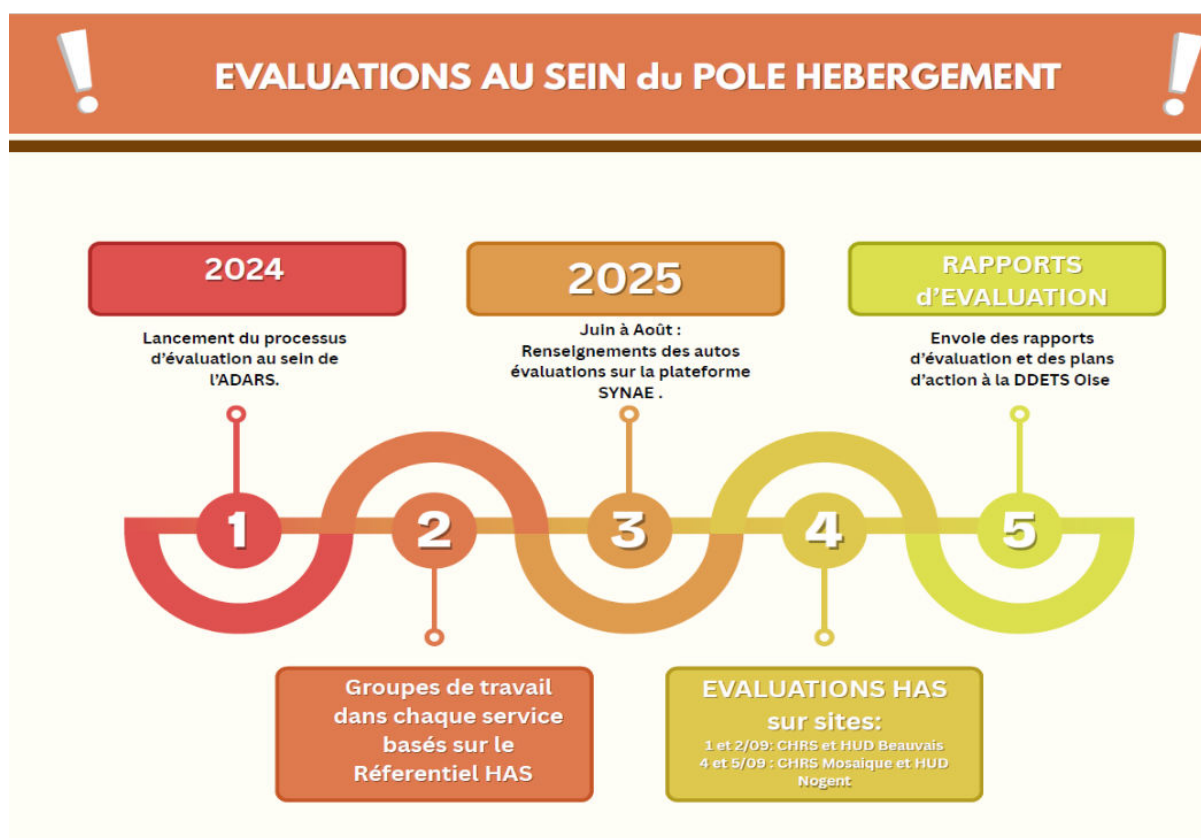
EVALUATIONS HAS : CHRS et HUD

Instaurée en 2002, l'évaluation des ESSMS est une démarche obligatoire visant à mesurer la qualité de l'accompagnement des personnes hébergées.

L'objectif de cette évaluation est de garantir un accompagnement de qualité, adapté aux besoins, souhaits et projets des personnes accompagnées, tout en favorisant une amélioration continue des pratiques et de l'organisation des ESSMS. Elle permet également de renouveler l'autorisation d'activité de la structure et de valoriser les bonnes pratiques professionnelles.

Au sein du Pôle Hébergement, les services concernées, par cette évaluation, sont les deux CHRS et l'HUD pour ses places intégrées aux deux établissements CHRS CPOM

Le processus d'évaluation débute en 2024 par la mise en place de groupes de travail au sein des services et se finalise en décembre 2025 par l'envoi des rapports finaux et des plans d'action à la DDETS.



Afin de réaliser ces évaluations, l'ADARS fait appel à un Cabinet extérieur TLC, accrédité par la Haute Autorité de Santé, HAS.

L'évaluation porte sur 157 critères dont 18 nommés « impératifs ». Dans le secteur AHI, 17 critères impératifs axés sur les droits de la personne et la gestion de risques, sont évalués. Ils doivent obtenir la note maximale sans quoi l'établissement doit définir un plan d'action pour atteindre ce niveau d'exigence.

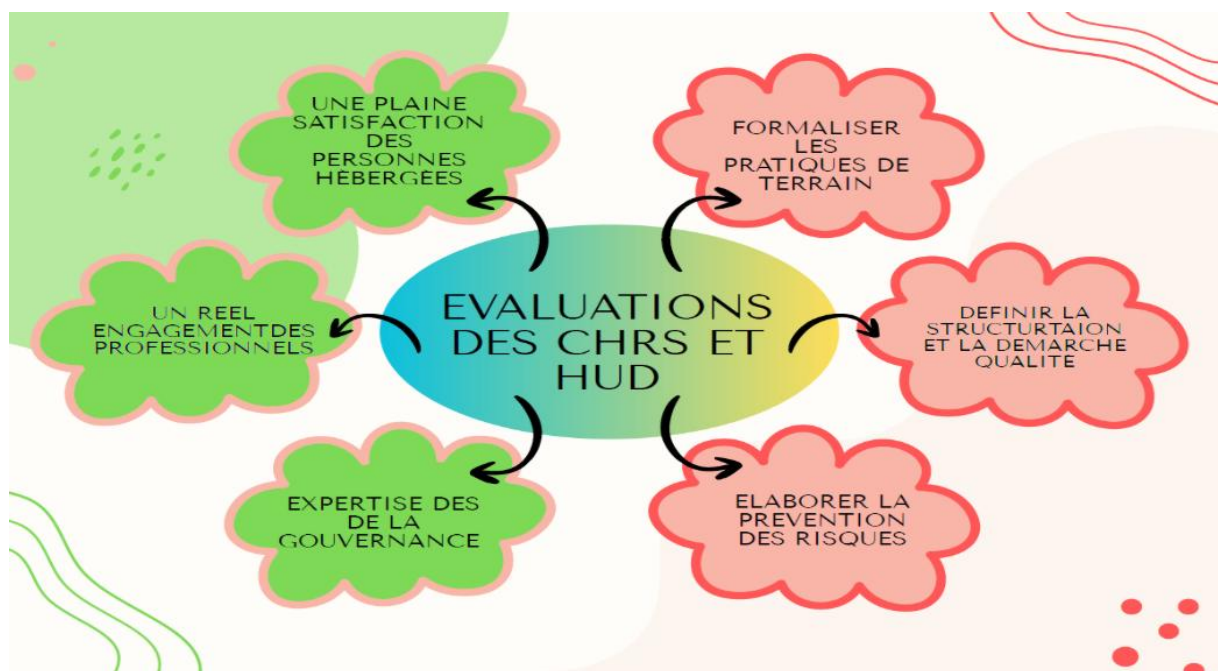
Dans chaque service, deux évaluateurs **auditent** durant deux jours des personnes hébergées, des professionnels et la gouvernance. L'objectif de ces interviews est de croiser les regards sur les activités du service et d'évaluer ainsi les écarts.

Les évaluateurs recueillent l'expression des personnes accompagnées, interrogent les pratiques des professionnels et l'organisation mise en place par la gouvernance en s'appuyant sur les grilles d'évaluation de la HAS.

De plus, chaque élément abordé par les professionnels et /ou la gouvernance doit être étayés par une preuve écrite ou observable.

Il ressort des rapports d'évaluation de réels aspects positifs mais aussi des points à améliorer

- Une pleine satisfaction des personnes accompagnées
- Un réel engagement et une volonté de l'ensemble des acteurs d'apporter un accompagnement de qualité aux personnes accueillies.
- Une expertise des professionnels et de la gouvernance
- Une réelle connaissance des pratiques respectueuses des droits fondamentaux
- Mais aussi un besoin de formaliser :
 - les bonnes pratiques de terrain,
 - la stratégie et la structuration de la démarche qualité,
 - la prévention des risques.



En raison de l'absence de validation des 17 critères impératifs, des plans d'action sont élaborés afin d'atteindre les manquements constatés. Les plans d'action sont joints aux rapports et transmis à la DDETS de l'Oise.

CHRS BEAUVAIS HARMONIE-ETAPE ADARS

Résultat de l'évaluation à la date du 29/10/2025

Évaluation réalisée par T.L.C.



Niveau global de qualité 11/17 critères impératifs validés

CHRS MOSAÏQUE ADARS CREIL

Résultat de l'évaluation à la date du 28/10/2025

Évaluation réalisée par T.L.C.



7/17 critères impératifs

validés

Si la création du référentiel d'évaluation de la HAS poursuit le but d'objectiver les évaluations et permet de comparer la qualité entre établissement d'un même secteur, certains critères d'évaluation relevant davantage des pratiques du secteur médico-social, se sont avérés étrangers au secteur AHI comme par exemple celui de mesurer la douleur.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité -FAS- a saisi la HAS afin d'alerter sur ces aspects qui nuisent à la cotation finale des établissements du secteur AHI.

INSPECTION DDETS : CHRS Mosaïque et HUD Nogent

Fin septembre 2025 et à la suite de l'évaluation HAS, une inspection est réalisée par deux inspecteurs de la DDETS et DRETS au sein du CHRS Mosaïque, intégrant les places HU du service Départemental

Le déroulé de cette inspection est similaire à celui de l'évaluation. Elle se déroule sur deux jours et des personnes hébergées, des professionnels et la direction sont interrogés.

L'inspection vise à vérifier « l'effectivité des droits des personnes accompagnées par l'établissement et s'assure de la réalité des pratiques déclarées, vérifie le respect des dispositions légales et réglementaires apprécie la qualité de l'accueil et de l'accompagnement mis en œuvre ».

A l'issue de l'inspection, les premiers retours sont positifs concernant l'accompagnement des personnes accompagnées et l'adéquation entre pratiques professionnelles et services rendus.

A l'heure de finaliser le rapport d'activité, le rapport n'est pas encore parvenu à l'ADARS.



L'année 2024 en chiffres

Enquête Indicateurs de performance AHI

Début 2026, la DIHAL a lancé une nouvelle enquête auprès des centres d'hébergement AHI, pour l'année 2025, qui a vocation à devenir trimestrielle.

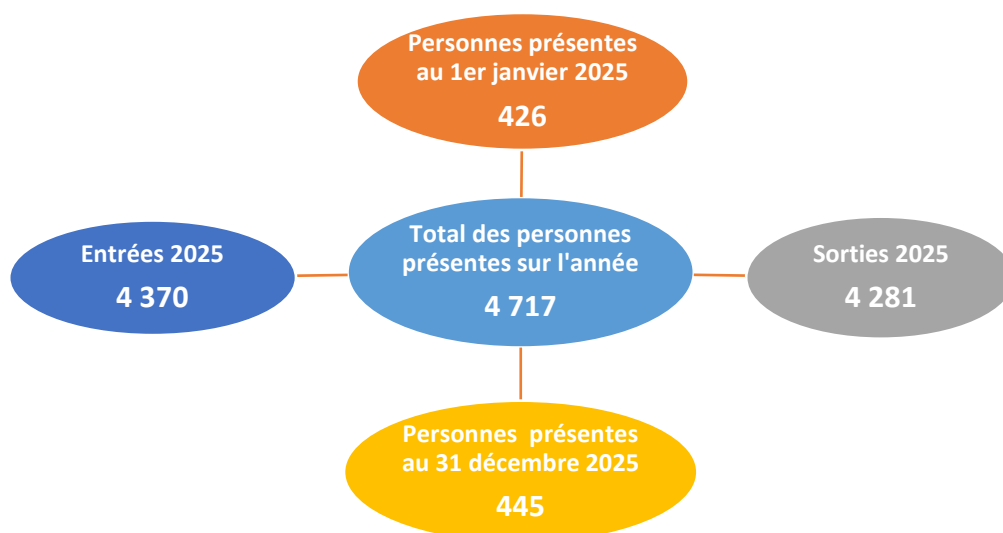
Cette enquête repose sur des indicateurs de performance convergents avec ceux des CPOM et de la future réforme de la tarification.

Pour la partie AHI du rapport du Pôle Hébergement (les CHRS et HU/Stabilisation hors CHRS), nous intégrons donc cette année ces indicateurs.

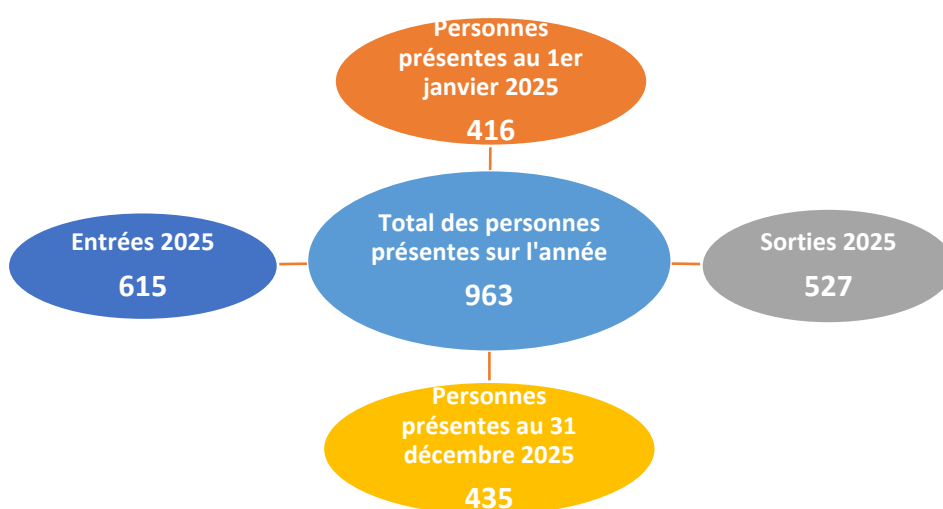
Lorsque cela sera pertinent, nous appliquerons ces indicateurs à l'activité de l'HUDA et du CAES, les spécificités du publics, des fonctionnements et des finalités de ces deux dispositifs, ne le permettant pas toujours.

L'occupation des places d'hébergement

Personnes présentes sur l'année 2025 (avec les 10 places de mise à l'abri)



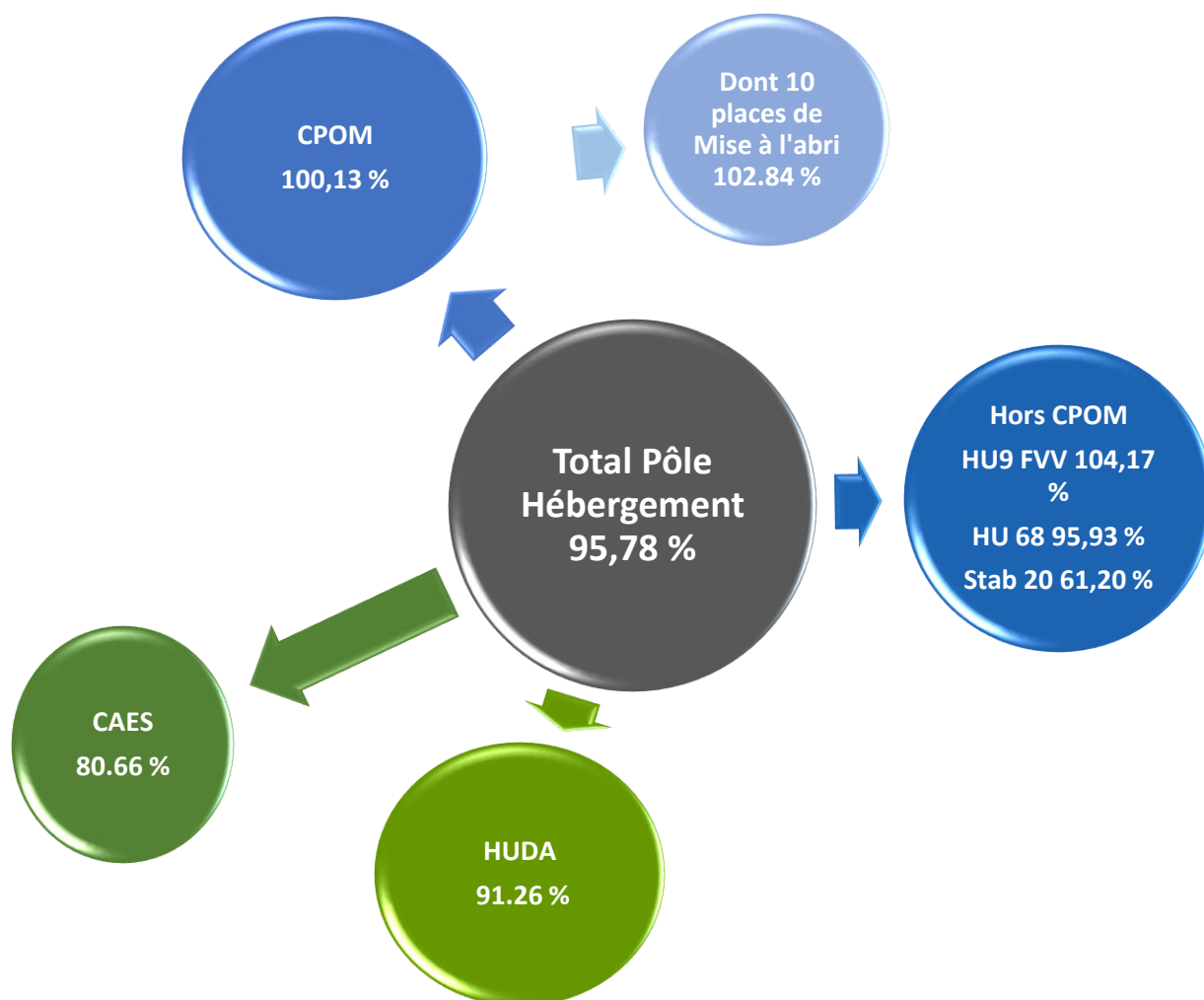
Personnes présentes sur l'année 2025 (hors places de mise à l'abri)



CPOM hors Picots	hors CPOM	HUDA	CAES
Présents 01/01/25: 233 Entrées 2025: 224 Sorties 2025: 165 Présents 31/12/25: 291 Total 2025: 457	Présents 01/01/25: 77 Entrées 2025: 22 Sorties 2025: 21 Présents 31/12/25: 25 Total 2025: 49 Le nombre de place a fortement varié dans l'année *	Présents 01/01/25: 87 Entrées 2025: 70 Sorties 2025: 69 Présents 31/12/25: 88 Total 2025: 157	Présents 01/01/25: 19 Entrées 2025: 281 Sorties 2025: 269 Présents 31/12/25: 31 Total 2025: 300

* 67 personnes présentes sur l'HU 68 ont été transférées sur les HU CPOM au 1^{er} avril 2025. 20 places de stabilisation hors CPOM ont été ouvertes à partir de juillet.

Les taux d'occupation par dispositifs :



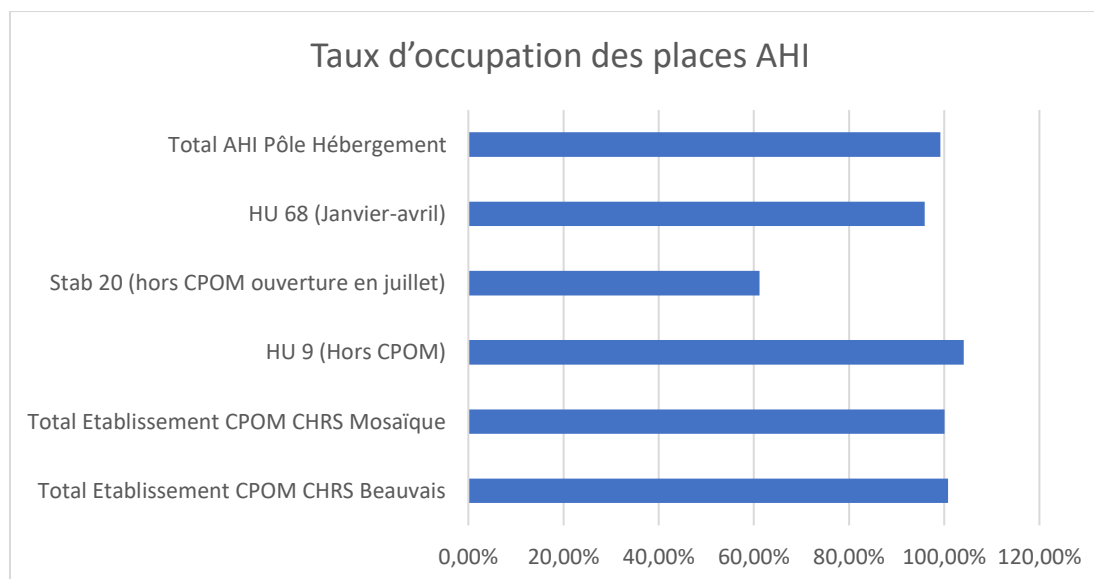
Enquête DIHAL Indicateurs de performance AHI	Total Etablissement CPOM CHRS Beauvais	Total Etablissement CPOM CHRS Mosaïque	HU 9 (Hors CPOM)	Stab 20 (hors CPOM ouverture en juillet)	HU 68 (Janvier- avril)	Total AHI Pôle Hébergement
Taux d'occupation des places	99,94 %	100,52%	104,10%	61,20%	95,90%	98,76%

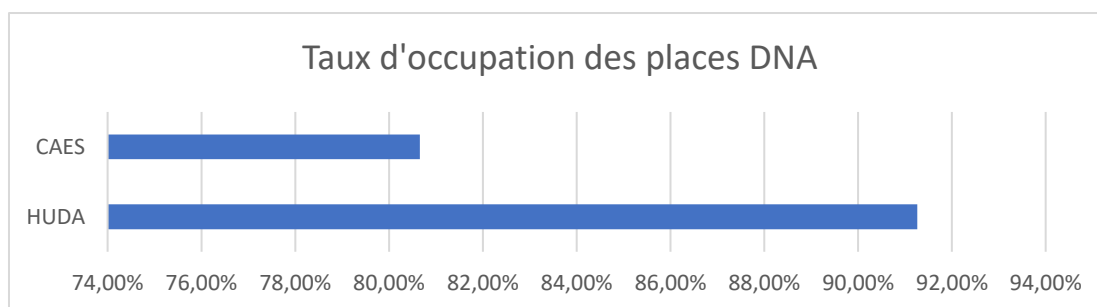
Les taux d'occupation annuelle des deux établissements CPOM (CHRS Mosaïque et CHRS de Beauvais), sont tous deux autour de 100 %, malgré de légères sous-occupations sur certaines places d'urgence.

Le taux cible fixés par l'Etat pour les dispositifs AHI est compris entre 98 et 105 %

Le taux global d'occupation des hébergements AHI du Pôle, qui intègre les hébergements hors CPOM, est moindre : 95,76 %. Il est réduit par une légère sous occupation de l'ex HU 68 avant son intégration au CPOM au 1^{er} avril, et surtout par la montée en charge très progressivement des 20 places de stabilisation, qui n'ont été ouvertes puis occupées que graduellement à partir de juillet 2025, à mesure que nous captions et équipions les logements et que le Siao procède aux orientations.

Comme cela est expliqué dans le rapport du service Accueil-Asile, **les taux d'occupation du CAES et de l'HUDA, sont de leur côté tributaires de contraintes et priorités d'orientations spécifiques** par L'OFII ne permettant pas d'atteindre la pleine occupation annuelle sur ces 135 places. **Le taux d'occupation de l'HUDA a légèrement progressé en 2025 (91,26 %, pour 90,75 % en 2024), celui du CAES a quasiment doublé (80,66 % pour 43,73 % en 2024).**





Hébergement AHI : Taux d'occupation et d'indisponibilité des places

L'enquête « Indicateurs de performance AHI » intègre la mesure d'un taux d'indisponibilité des places d'hébergement pour des raisons techniques (travaux de réfection d'une chambre ou d'un logement, traitement des nuisibles) ou de sous occupation subies. Ces indisponibilités réduisent ponctuellement la capacité d'accueil et donc les taux d'occupation sur l'année.

Enquête DIHAL Indicateurs de performance AHI	Total Etablissement CPOM CHRS Beauvais	Total Etablissement CPOM CHRS Mosaïque	HU 9 (Hors CPOM)	Stab 20 (hors CPOM ouverture en juillet)	HU 68 (Hors CPOM Janvier- avril)	Total AHI Pôle Hébergement
Taux d'indisponibilité des places (indisponibilité technique et sous occupation des logements)	6,00%	2,00%	0,79%	37,90%	NC	4,37 % sans Stab 20 5,42 % avec Stab 20

Lorsqu'elles ne sont pas liées à des raisons techniques, ces sous-occupation peuvent être liées à des temps de vacances entre un départ et une orientation, à l'orientation sur un logement d'une composition familiale en deçà de la capacité théorique ou d'un événement réduisant cette composition familiale en cours de séjour (décès, départ d'un conjoint, placement d'enfants...).

Lorsque l'orientation est dès le départ acceptée en sous-occupation, il s'agit de permettre au Siao de répondre aux besoins prioritaires et immédiats des ménages en demande.

L'indisponibilité technique des logements, lorsqu'ils nécessitent des travaux avant de pouvoir être ré-occupé, peut être consécutive à des dégradations provoquées par les résidents ou à des sinistres indépendants d'eux.

Nous constatons la résurgence de ces travaux de réfection importante de certains logements, que le Service Technique de l'ADARS doit prendre en charge lorsqu'ils n'incombent pas au bailleur.

Le taux global d'indisponibilité du Parc AHI, pour raisons techniques ou de sous-occupation, n'est pas anodin sur l'année : 4,37 % de la capacité totale d'occupation (sans tenir compte de l'indisponibilité spécifiques des 20 places de Stabilisation qui ont été créées dans l'année, mais n'ont ouvert que de façon progressive).

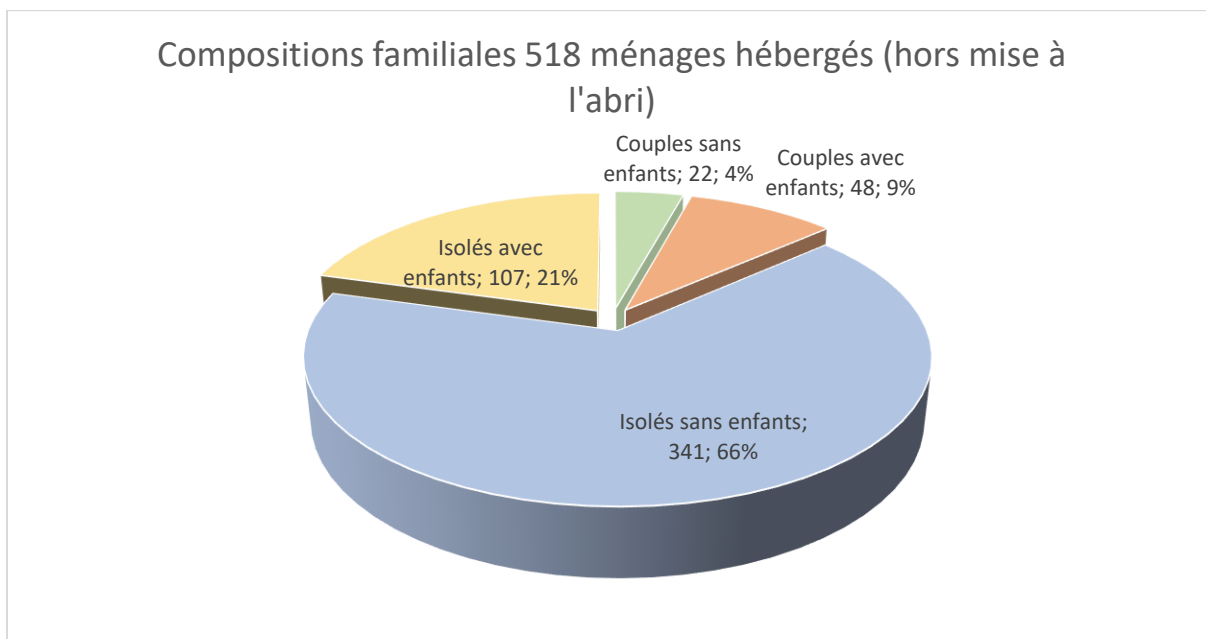
Au quotidien, les centres d'hébergement de l'ADARS ont toutefois souvent réussi compenser cette indisponibilité en 2025, par la sur-occupation d'autres logements.

Cette sur-occupation ne consiste surtout pas à entasser des personnes de façon déraisonnable dans des logements, pour compenser la sous-occupation d'autres logement. Il s'agit au contraire de

répondre favorablement aux besoins recensés par le Siao-115, lorsque l'adaptation de nos logements permet un accueil adapté, même en sur-occupation théorique.

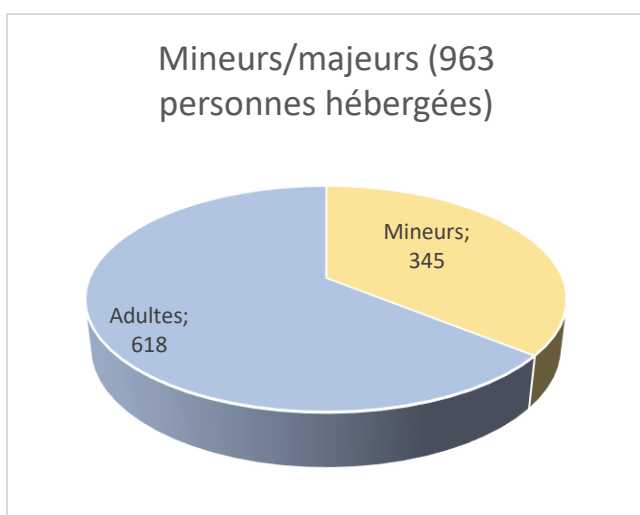
LE PUBLIC ACCUEILLI

Compositions familiales



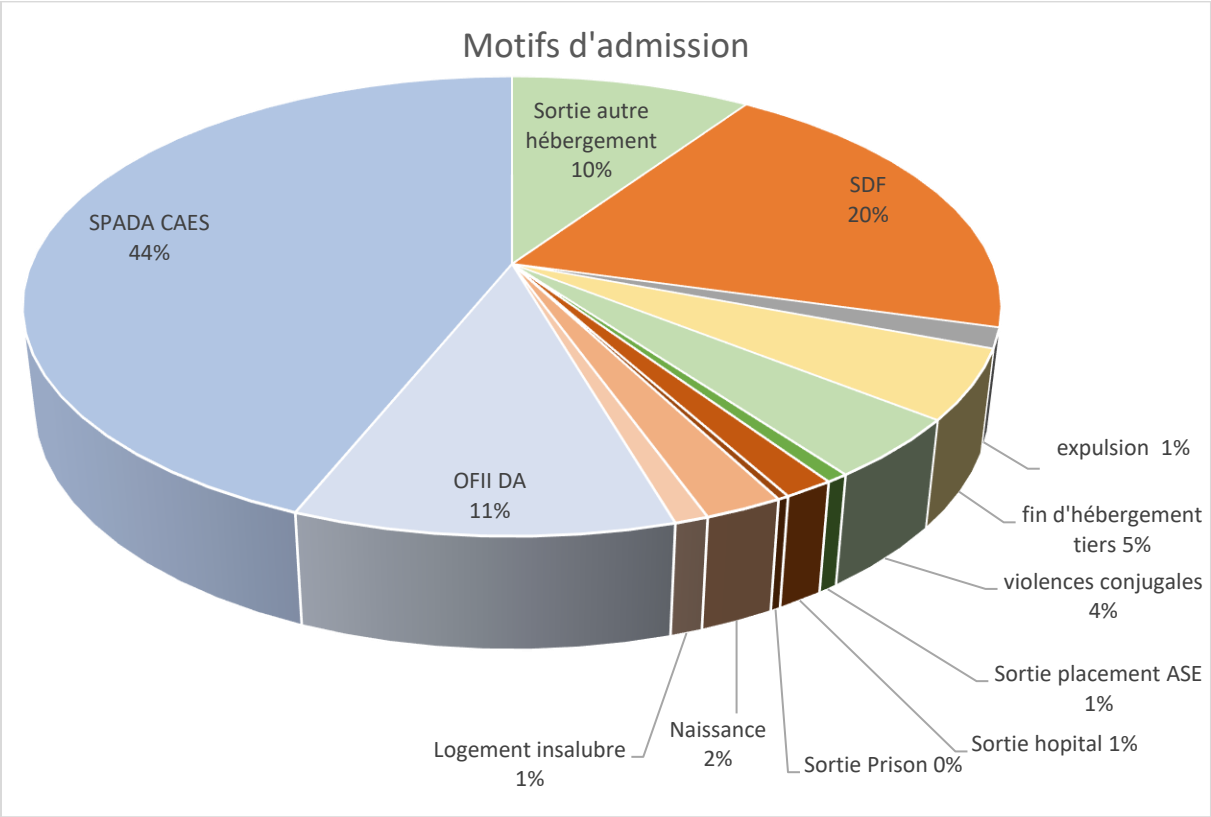
La répartition des compositions familiales accueillies reflète les publics visés par les habilitations de nos centres d'hébergement (dont découle notre parc de logement), mais également les taux de rotations sur les différents dispositifs.

La sur-représentation des personnes isolées sans enfant, est ainsi liée à la part conséquente mais non majoritaire des places qui leur sont dédiées ou accessibles sur nos dispositifs AHI et DNA, part qui est accentuée par des durées de séjour plus courtes pour ces isolés, sur les places CHRS mais plus encore sur le CAES qui représente à lui seul 44 % des entrées de l'année.



Nos places d’hébergement AHI et DNA comprennent également une importante capacité d’accueil de familles : 30 % des ménages accueillis en 2025 était des familles avec enfants accueillis, et les enfants représentaient 36 % des personnes accueillies.

Les motifs d’admission



Les motifs d’admissions visibilisent en premier lieu l’activité d’entrées et sorties sur le service Accueil-Asile qui, avec ses 35 places du CAES et ses 100 places de l’HUDA, réalise 55 % des entrées alors qu’il ne représente que 28 % du nombre de places. A lui seul, le CAES qui ne représente que 7 % des places du Pôle, a réalisé 44% des entrées.

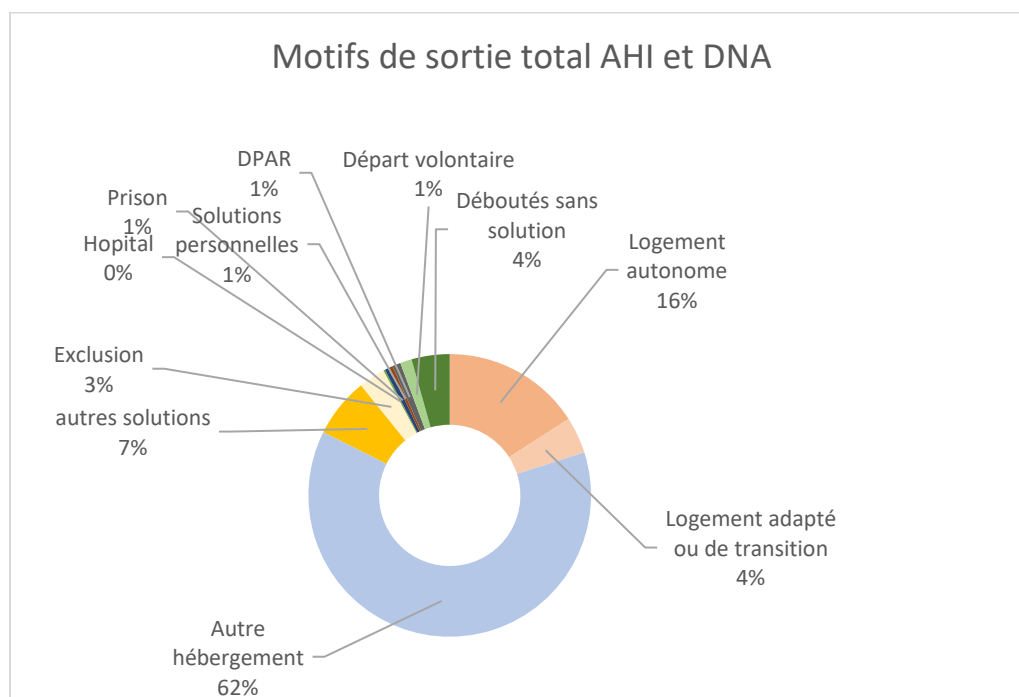
Les motifs d’admissions traduisent en second lieu la précarité des publics accueillis sur les dispositifs AHI, se retrouvant à la rue pour 25 % ou venant d’un hébergement ayant généralement répondu à la première urgence (10 %), ayant subi des violences conjugales ou perdu son logement, sortant d’hôpital, de prison ou d’un placement ASE.

14 enfants sont nés au sein de nos établissements AHI et surtout DNA, ce qui résulte de la priorité d’orientation des femmes enceintes par l’OFII ou le 115.

Motifs d'admission	Sortie autre hébergement	SDF	expulsion	fin d'hébergement tiers	violences conjugales	Sortie placement ASE	Sortie hôpital	Sortie Prison	Naissance	Logement insalubre	OFII DA	SPADA CAES
TOTAL	60	126	9	31	27	4	9	2	14	6	67	278

LES SORTIES ET L'ACCES AU LOGEMENT

Les motifs et destinations de sorties



Sur l'ensemble des 527 personnes sorties des dispositifs AHI (hors mise à l'abri) et DNA du Pôle Hébergement en 2025, 82 % ont accédé à une solution d'hébergement ou logement.

Le logement ne représente « que » 20 % des solutions, mais les résidents de l'HUDA et du CAES n'y sont que très marginalement éligibles, alors qu'ils représentent 65 % des sorties.

Sur l'ensemble des 339 places AHI d'Urgence, de stabilisation et d'Insertion du Pôle, 190 personnes sont sorties en 2025 (hors mise à l'abri), dont 87 vers le logement autonome, adapté ou de transition, soit 45,7 % des sorties.

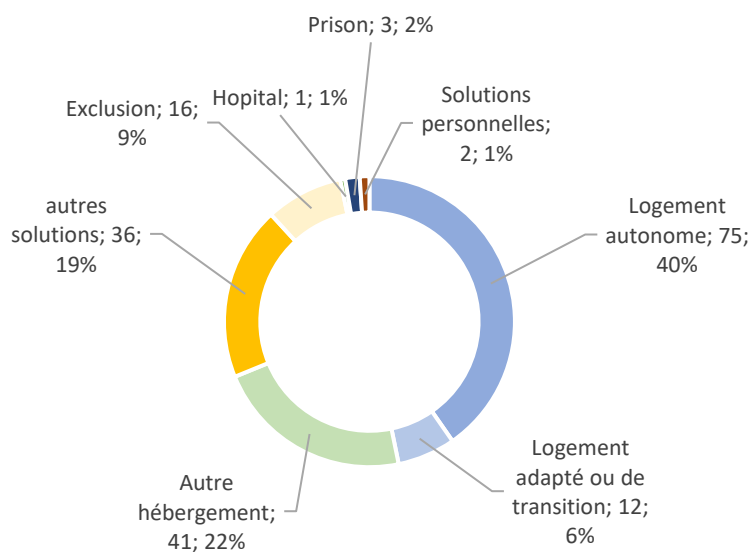
Ces 87 personnes sorties vers le logement correspondant à 40 ménages, parmi l'ensemble des 179 ménages (personnes isolées, couples avec ou sans enfants et familles monoparentales) éligibles au logement, qui ont été hébergées dans l'année, qu'ils soient encore présents au 31 décembre ou non.

Un des indicateurs de performance de la nouvelle enquête AHI rapporte en effet le nombre de ménages sortis vers le logement à l'ensemble des ménages éligibles au logement qui ont été accueillis dans l'année.

Ce mode de calcul, en ménages éligibles et intégrant les séjours non encore achevés, à sa pertinence. Il ne maximise toutefois pas la part des familles nombreuses accédant au logement (une famille de 6 compte autant qu'une personne isolée) et il prend en compte tous les ménages éligibles, même s'ils sont arrivés en fin d'année.

Sur cette base de calcul, le taux d'accès au logement de l'ensemble des personnes éligibles qui ont été accueillies dans l'année est donc de 22,34 %, légèrement supérieur au taux cible défini dans le CPOM.

Motifs de sortie Hébergement AHI



Enquête DIHAL Indicateurs de performance AHI	Total Etablissement CPOM CHRS Beauvais	Total Etablissement CPOM CHRS Mosaïque	HU 9 (Hors CPOM)	Stab 20 (hors CPOM ouverture en juillet)	HU 68 (Hors CPOM Janvier- avril)	Total AHI Pôle Hébergement
Taux de sorties vers le logement des ménages éligibles au logement (sur 179 ménages éligibles accueillis dans l'année)	25,70%	18,10%	36,30%	0%	25%	22,34%

Les demandes de logement social

Un autre indicateur de performance de l'enquête AHI de la DIHAL, mesure le taux de dépôt de demandes de logement social des ménages éligibles administrativement au logement qui sont encore présents au 31 décembre et accueillis depuis au moins trois mois.

Cet indicateur vise à mesurer l'orientation de l'accompagnement des publics vers leur accès au logement, conformément aux objectifs découlant de la Politique du Logement d'Abord, qui se décline dans les CPOM.

Ce taux doit tendre vers 100 %, même si certains publics formellement éligibles au logement, seront plutôt orientés vers d'autres dispositifs (Résidences personnes âgées ou EHPAD pour certaines personnes vieillissantes, logement privé pour d'autres ou structures médico-sociales ou médicales...).

C'est le cas sur l'établissement CPOM de Creil, mais moins sur l'établissement de Beauvais, même si les demande de logement social y sont en progression depuis 2024.

Enquête DIHAL Indicateurs de performance AHI	Total Etablissement CPOM CHRS Beauvais	Total Etablissement CPOM CHRS Mosaïque	HU 9 (Hors CPOM)	Stab 20 (hors CPOM ouverture en juillet)	HU 68 (Hors CPOM Janvier- avril)	Total AHI Pôle Hébergement
Part des ménages éligibles pris en charge depuis plus de 3 mois disposant d'une demande de logement social (DLS) active	43,50%	87,8%	33,33%	25,00%	Fermé en mai	54,54%

Les refus de propositions de logement

L'enquête DIHAL s'intéresse également aux refus de logement des ménages hébergés, rapportés à l'ensemble des propositions effectives de logement.

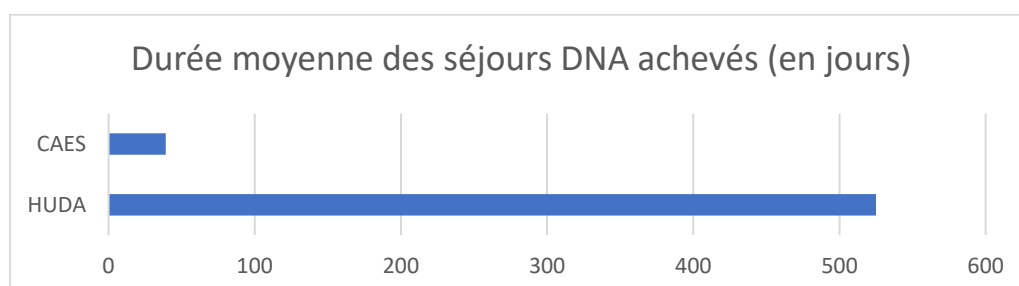
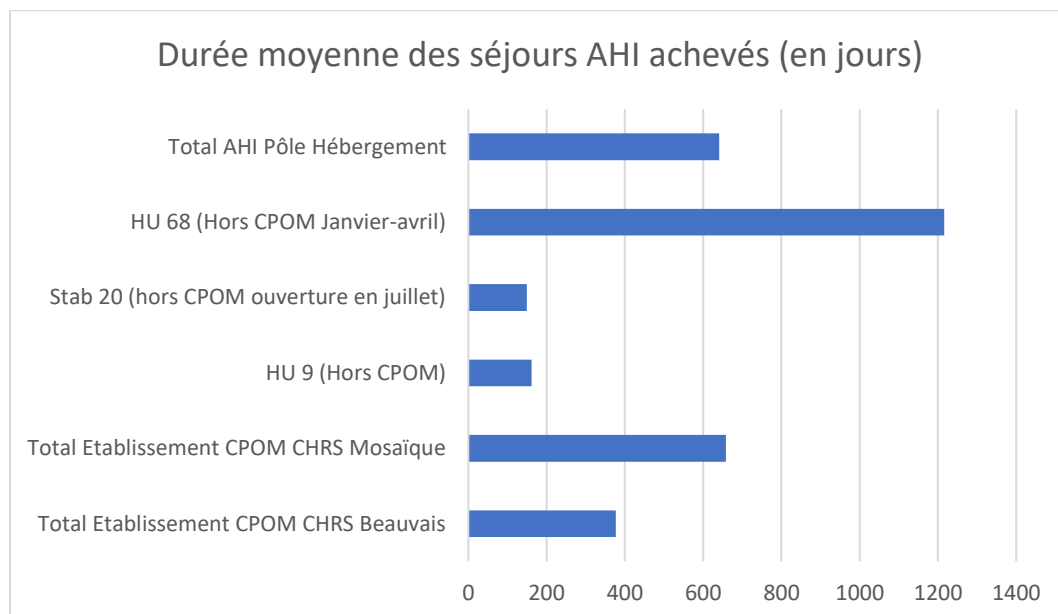
Cette question des refus par des ménages hébergés des propositions de logement qui leur sont faites est complexe. Elle peut conduire à l'exclusion de ces ménages, mais il s'agit alors d'une réponse extrême que la présence d'enfants ou d'autres formes de vulnérabilités (handicap physique, trouble psychiatrique, maladie) rend délicate. Le dialogue éducatif et le rappel du cadre de l'hébergement est dans un premier temps privilégié.

Enquête DIHAL Indicateurs de performance AHI	Total Etablissement CPOM CHRS Beauvais	Total Etablissement CPOM CHRS Mosaïque	HU 9 (Hors CPOM)	Stab 20 (hors CPOM ouverture en juillet)	HU 68 (Hors CPOM Janvier- avril)	Total AHI Pôle Hébergement
Taux de refus de propositions de logement (en ménages)	18,10%	33,33%	0%	0%	0%	20,00%

LES DUREES DE SEJOUR

Enfin, les indicateurs de l'enquête DIHAL mesurent la performance en matière de durée des séjours. Dans le secteur AHI, celle-ci est réputée devenir anormalement longue au-delà de 18 mois.

Durées des séjour achevés



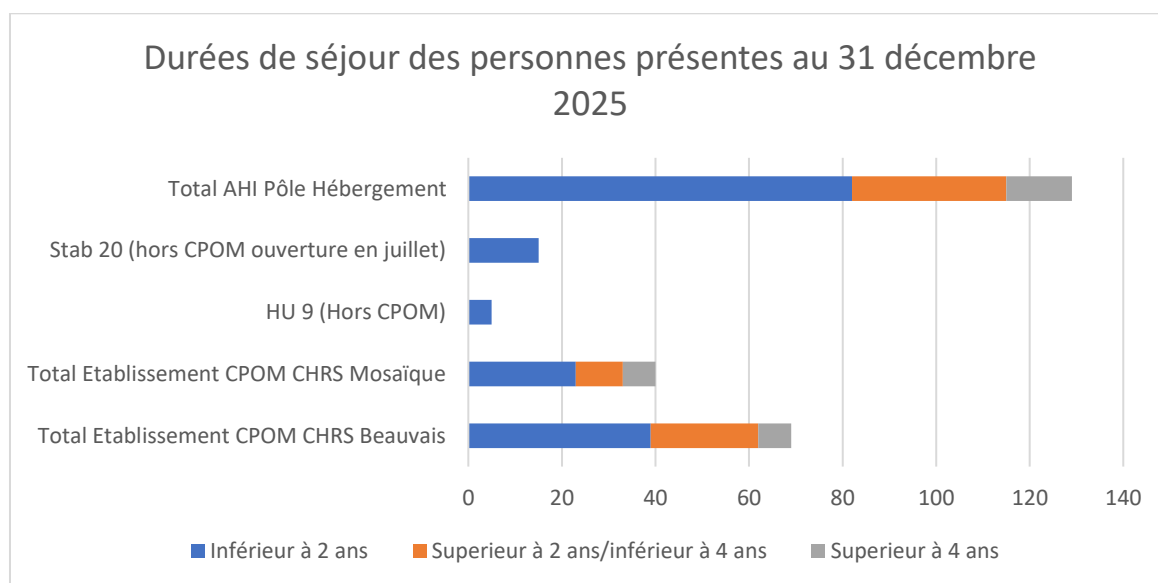
Enquête DIHAL Indicateurs de performance AHI	Total Etablissement CPOM CHRS Beauvais	Total Etablissement CPOM CHRS Mosaïque	HU 9 (Hors CPOM)	Stab 20 (hors CPOM ouverture en juillet)	HU 68 (Hors CPOM Janvier- avril)	Total AHI Pôle Hébergement
Durée moyenne des prises en charge terminées au cours de l'année (en jours)	377,027 sans Mise à l'abri 15,42 avec Mise à l'abri	658,333	162	149	1216	640,96 Sans Mise à l'abri 27,00 avec Mise à l'abri
Durée moyenne des prises en charge terminées hors sans solution (en jours, hors exclusion)	392,193	687	162	65	1216	636 sans mise à l'abri 25,41 avec Mise à l'abri

Pour le calcul des durées moyennes de séjour, les 10 places de mise à l'abri ont été mise en exergue. Du fait de leur fonction d'hébergement à la nuitée, on voit que ces 10 places écrasent complètement les moyennes de l'établissement CPOM de Beauvais. Elles ont en effet généré 3754 entrées et sorties sur l'année.

Durées des séjours non achevés

Au niveau des dispositifs de l'HUDA, la moyenne de durée des séjours des personnes encore présentes au 31 décembre 2025 était de 367 jours. Seuls 8 séjours sur 88 dépassaient les deux ans.

Sur le CAES, la moyenne de séjour des personnes présentes au 31 décembre était de 31 jours, tous les séjours étant compris entre 1 et 71 jours.



Durée de prise en charge des personnes présentes au 31/12 (en ménages)	Total Etablissement CPOM CHRS Beauvais	Total Etablissement CPOM CHRS Mosaïque	HU 9 (Hors CPOM)	Stab 20 (hors CPOM ouverture en juillet)	Total AHI Pôle Hébergement
Inférieur à 2 ans	39	23	5	15	82
Supérieur à 2 ans/inférieur à 4 ans	23	10	0	0	33
Supérieur à 4 ans	7	7	0	0	14

Séjours longs et accès au logement, particularité des places d'Urgence

Les places d'HU accueillent majoritairement des ménages non encore régularisés. Elles ont été créées pour toutes personnes, dont des ménages en voie de régularisation du séjour en France. L'Etat a

ensuite demandé au Siao d'orienter d'autres ménages, particulièrement des familles en attente de régularisation, pour permettre la réduction du nombre de places d'hébergement Hôtelier du 115, sans remettre à la rue des ménages particulièrement vulnérables, du fait de la présence d'enfants ou de maladies graves.

Parmi ces ménages en voie de régularisation, certains ont obtenu un titre, d'autres pas encore.

Les plus longs séjours encore en cours sont donc sur ces places (14 ménages concernés) et c'est également tendanciuellement le cas pour les plus longs séjours achevés dans l'année.

Les taux de sortie des ménages éligibles au logement et de dépôt d'une demande de logement social, montrent par contre que sur ces places d'urgence, une fois que les personnes étrangères obtiennent des titres de séjour, l'accompagnement s'axe sur l'accès au logement lorsque d'autres problématiques (financières, de santé...) ne l'empêchent pas.

Les Evènements Indésirables (EI) et Evènements Indésirables Graves (EIG)

Avant d'être qualifiés et déclarés à l'Etat en tant qu'évènements Indésirables Graves par les chefs de services ou la Direction, les évènements Indésirables font l'objet d'une déclaration interne d'EI, par les salariés qui ont été confrontés à des incidents.

La nouvelle procédure interne de traitement des EI et EIG et la plateforme numérique de signalement des EIG ont été mis en œuvre en août 2025. Nous n'étudierons ici que les signalements intervenus entre août et décembre.

Sur le Pôle hébergement, il y a eu sur cette période, 18 EI signalés, dont 12 ont été qualifiés et déclarés comme EIG.

Cela représente une moyenne de 3.6 EI par mois, dont 2,4 EIG.

La nouvelle procédure interne et la plateforme de signalement en ligne avaient toutes deux pour objectif de faire davantage remonter les incidents. La progression constatée va dans ce sens.

Les EI et EIG par services

Evènements Indésirables - Evènements Indésirables Graves par services	CHRS Beauvais	CHRS Mosaïque	HU Beauvais	HU Nogent	HUDA	Total
EI	10	3	2	3	1	18 + 1 commun Mosaïque et HU Nogent
EIG	6	2	2	2	1	12 + 1 commun Mosaïque et HU Nogent

Sur 5 mois, le nombre (heureusement) limité d'incidents rend difficile d'en tirer des conclusions générales.

On constate toutefois que la fréquence des incidents est plus grande sur le CHRS de Beauvais. Ils sont sans surprise principalement centrés autour de l'hébergement collectif et sur la nouvelle maison partagée de 9 places de stabilisation.

Des enseignements ont commencé à en être tirés pour définir de mode de prévention de ces incidents.

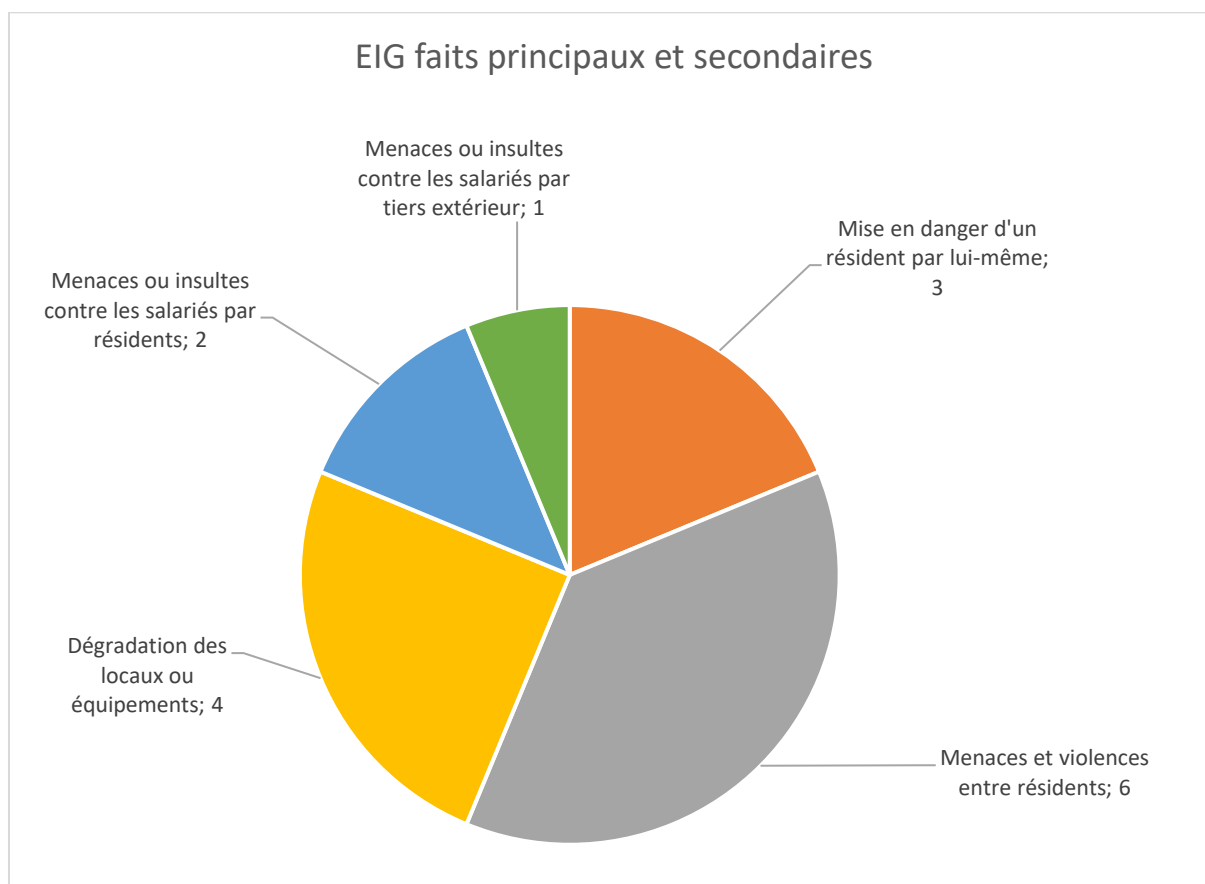
Le second constat porte sur la nature des incidents. Il s'agit de faits agressifs, émanant de résidents ou anciens résidents, à l'encontre d'autres résidents ou de salariés, mais également de mise en danger d'un résident par lui-même.

Comme cela a été préconisé lors des évaluations qualité, nous devons toutefois mener un travail avec les équipes, pour mieux circonscrire ce qui relève de l'évènement indésirable devant être signalé et le distinguer de ce qui relève des difficultés « habituelles » de nos publics ou inhérentes à nos missions.

Selon les représentations et seuils de tolérances de chacun, certains évènements ont pu ne pas être signalés.

Les EI et EIG par types d'incidents

Evènements Indésirables - Evènements Indésirables Graves par Thématiques	EI	EIG faits principaux	EIG faits secondaire
Etat ou comportement alarmant d'un résident	1	0	0
Mise en danger d'un résident par lui- même	3	3	0
Menaces et violences entre résidents	5	5	1
Dégradation des locaux ou équipements	5	1	3
Menaces ou insultes contre les salariés par résidents	3	2	0
Menaces ou insultes contre les salariés par tiers extérieur	3	1	0
Protection de l'enfance	1	0	0



3

PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 se caractérise déjà par d'importants chantiers :

La transformation impulsée par l'Etat des places HUDA en places CADA, dans le cadre d'un nouveau cahier des charges et de nouveaux outils, mais également d'incertitude budgétaires.

La préparation du renouvellement du CPOM concernant les CHRS, pour 2027.

La mise en œuvre du plan d'action défini à la suite des évaluations externes des CHRS, notamment en matière de formalisation de la politique de bientraitance associative, de mise en œuvre d'un Conseil de la Vie Sociale, de sensibilisation des équipes aux Recueils des Bonnes Pratiques Professionnelles, de la simplification de notre procédure Evénements Indésirables/ Evénements Indésirables Graves et de son appropriation par les équipes.

L'évolution du fonctionnement horaire du CHRS de Beauvais, entre équipe de jour et surveillants de nuit, pour l'adapter aux contraintes budgétaires et légales.

La finalisation des process et outils issus du groupe de travail sur l'accompagnement en CHRS et leur appropriation par les équipes, pour poursuivre l'adaptation de nos établissements aux attentes définies par l'Etat.

La réforme de la tarification des CHRS a finalement été reportée du fait des difficultés à l'inscrire dans la loi de finances 2026, mais nous poursuivons le travail de préparation au passage à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.